

Quartier des Clairs-Soleils - Convention avec l'Association Profession Sport 25 pour la mise à disposition de locaux 93, rue de Chalezeule et le développement d'animations sportives dans les quartiers - Modification de la délibération du 21 septembre 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 21 septembre 1998, le Conseil Municipal a notamment adopté le projet d'installation de l'Association Profession Sport 25 sur le quartier des Clairs-Soleils et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

Cette délibération stipulait que la redevance annuelle d'occupation serait de 142 670 F. L'association s'engageait à apporter sa contribution à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique d'animation sportive dans les quartiers par différentes actions pour lesquelles elle recevrait une participation financière de la Ville, selon le barème défini en annexe de la convention.

Or cette rédaction s'avère erronée dans la mesure où elle ne correspond pas aux termes de la négociation intervenue entre les parties.

Il convient donc de modifier cette délibération comme suit :

L'occupation des locaux par Profession Sport 25 sera valorisée à hauteur de 142 670 F par an, valeur qui sera indexée chaque année sur les variations de l'indice INSEE construction.

Pour les actions d'animations engagées par l'association, celles-ci seront valorisées selon le barème défini par la convention.

En fin d'année, un bilan sera dressé conjointement par les parties ; si les actions sont valorisées pour un montant supérieur ou égal à 142 670 F, l'association ne s'acquittera d'aucune redevance d'occupation. Si par contre ses actions sont valorisées pour un montant inférieur à 142 670 F, l'association s'acquittera du différentiel auprès de la Ville.

Sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention sur ces nouvelles bases.

«M. THIRIET : Une modification liée à une simple formule juridique à rétablir mais je voudrais à l'occasion de ce dossier faire deux mises au point. La première concerne le quartier des Clairs-Soleils. Vous le savez, autour de 1995-1996, Clairs-Soleils avait mauvaise presse. Or depuis quelques mois Clairs-Soleils est en train de réussir son évolution.

Je voudrais simplement montrer que l'arrivée de Profession Sport 25 se situe dans une démarche globale et je vais rappeler les actions que la Ville a menées et qui, aux yeux des habitants, sans répondre totalement à leurs souhaits, ont obtenu des résultats. Nous avons donc en 1997 installé à Clairs-Soleils la première expérience de police de proximité. Avec le Service des Sports, nous avons réhabilité le gymnase. Avec l'OP HLM et le Service Economique de la Ville, nous sommes en train de mener une opération de création d'activités économiques par changement d'usage en lien avec la Boutique de Gestion. Nous avons créé un marché mensuel qui, à partir du 4 novembre, va devenir un marché hebdomadaire. Nous installons donc Profession Sport 25 en lien avec l'ensemble des services de la Ville afin d'en faire un support pour les actions d'animations sportives. Nous notons d'ailleurs que Profession Sport 25 a installé son siège social à Clairs-Soleils, c'est donc aussi du chiffre d'affaires, de l'activité économique qui est installée là.

D'autre part, nous allons réaliser dans l'année 1999 la réhabilitation de l'immeuble Mirabeau pour les Francas et les restaurants scolaires. Enfin la décision a été prise d'installer dans ce quartier le premier point public et ceci au printemps 1999.

Nous avons donc là une action convergente de l'ensemble des services de la Ville avec un partenariat qui est actif et fort, le terme de partenariat n'étant pas une facilité de langage mais une réalité. Avec tous ces partenaires, nous passons des conventions, nous avons formé des comités de pilotage pour bien cadrer l'action. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne la police de proximité. Je voudrais justement à propos de Clairs-Soleils mais en l'élargissant à la Ville, en faire le bilan actuel. En ce moment, les adjoints de sécurité de la police nationale sont au nombre de 31 et 12 nouveaux adjoints doivent arriver en janvier 1999, ce qui portera ce nombre à 43 qui se répartissent, si l'on tient compte également des agents de la police municipale qui travaillent en lien avec eux, ainsi : 23 agents sur Planoise, 4 sur Palente, 4 sur Montrapon, 5 sur Clairs-Soleils, 4 sur Saint-Ferjeux, 4 au centre-ville. Ceux-ci sont renforcés par une équipe de prévention et une amélioration, comme ceci avait été écrit dans le contrat local de sécurité, de l'accueil qui s'est traduite par l'arrivée de deux personnes supplémentaires au commissariat central et une personne supplémentaire au commissariat de Planoise, ce qui permet effectivement d'assurer un accueil plus large et meilleur. Enfin, les 4 bailleurs ont installé 8 agents locaux de médiation sociale. Nous travaillons aussi bien sur le centre-ville qu'à Planoise à mettre en synergie, c'est-à-dire à faire travailler et à former ensemble, ce qui est important, toutes ces personnes qui effectivement maintenant se retrouvent sur le domaine public ou privé pour nous aider petit à petit, du moins nous l'espérons, à faire reculer les incivilités, l'insécurité, surtout le sentiment d'insécurité.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint de ces indications intéressantes sur l'effort qui est fait, notamment au niveau de la police».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 1998.